

ROYAUME DE GRÈCE

PROGRAMME

COMITÉ
DES JEUX OLYMPIQUES

A ATHÈNES

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE SON A. R. LE PRINCE ROYAL DES HELLÈNES
DUC DE SPARTE

JEUX OLYMPIQUES INTERNATIONAUX

A ATHÈNES

(22 Avril — 2 Mai 1906)

PROGRAMME

ATHÈNES

1905

Dodis



P R O G R A M M E

I. SPORTS ATHLÉTIQUES

- I. **Courses plates.** a. Course de 100 mètres.
 b. » » 400 »
 c. » » 800 »
 d. » » 1500 »
 e. » de Marathon de 42 kilomètres sur route. (Les participants de cette course doivent être âgés de 21 ans).
- II. **Courses de haies.** Course de 110 mètres, haies.
- III. **Sauts** 1. Saut en longueur sans élan.
 2. » » » avec élan.
 3. » triple avec élan.
 4. » en hauteur.
 5. » à la perche.
- IV. **Lancements.** 1. Lancement classique du disque.
 2. » » libre.
 3. » de la pierre avec élan.
 4. » du poids.
- V. **Pentathle athlétique** comprenant les concours suivants : 1°) Course d'un stade olympique (192 mètres), 2°) Saut libre en longueur sans élan, 3°) Lancement classique du disque, 4°) Lancement du javelot et 5°) Lutte grégoromaine.
- Les concurrents sont obligés de prendre part à toutes ces épreuves.
- VI. **Travail de poids.** 1°) Barre à deux mains. 2°) Hal-tère à chaque main alternativement.
- VII. **Lutte grégoromaine.**
- VIII. **Lutte à la corde** (par équipes de huit concurrents).
- IX. **Concours de marche** de 1500 mètres.
- X. **Corde lisse en traction des bras.**

II. GYMNASTIQUE

1. **Pentathlon gymnastique**, comprenant les concours suivants : 1°) Exercices aux barres parallèles. 2°) Exercices à la barre fixe (Reck). 3°) Exercices aux anneaux. 4°) Sauts au cheval et 5°) Sauts en longueur et en hauteur (combinés). Les concurrents sont obligés de prendre part à toutes ces épreuves.
2. **Concours par groupes** composés de huit gymnastes au minimum. Exercices de libre choix, avec ou sans engins fixes ou mobiles.

III. JEUX ATHLÉTIQUES

1. **Championnat de Lawn - tennis** 1°. Simple, messieurs.
2°. Double, »
3°. Simple, dames.
4°. Mixte double.
2. **Championnat de Foot - ball (Association)**.

IV. ESCRIME

1. **Championnat de fleuret**.
2. » d'épée de combat.
3. » de sabre.
4. **Coupe d'épée internationale** (par équipes de quatre tireurs. Chaque équipe représente son pays respectif).
5. **Coupe de sabre internationale** (par équipes de quatre tireurs. Chaque équipe représente son pays respectif).

V. SPORT NAUTIQUE

1. **Natation.** 1°. Concours de vitesse de 100 mètres.
2°. » de demi-fond de 400 mètres.
3°. » de fond de 1600 mètres.
4°. » artistique (plongeurs d'une hauteur de 4—12 mètres).
2. **Aviron.** 1°. Yole franche à deux rames. Deux rameurs avec barreur. Distance de 1000 mètres en ligne droite.
2°. Yole franche à deux rames. Deux rameurs avec barreur. Distance de 1600 mètres en ligne droite.
3°. Yole franche à quatre rames. Quatre rameurs avec barreur. Distance 2000 mètres en ligne droite.
4°. Baleinières des Navires de guerre à six rames. Six rameurs avec barreur. Distance de 2000 mètres en ligne droite.
5°. Grands canots de Navires de guerre. Seize rameurs (seize rames) au maximum. Distance de 3000 mètres en ligne droite.

VI. CONCOURS DE TIR

1. Fusils de guerre modèle militaire reconnu. Distance de 300 mètres, debout ou à genoux.
2. Fusil de guerre modèle Gras. Distance 200 mètres debout ou à genoux.
3. Fusil libre. Distance 300 mètres, debout ou à genoux.
4. Concours de fusil libre par équipes. Distance de 300 mètres debout, à genoux et couché. Chaque équipe se compose de cinq tireurs de même nationalité.

5. Révolvers d'ordonnance reconnus. Distance de 20 m.
6. Révolver d'ordonnance modèle 1873. Distance de 20 m.
7. Révolver libre. Distance 25 mètres.
8. Révolver libre. Distance de 50 mètres.
9. Pistolet de précision ou de duel. Distance de 20 mètres au visé.
10. Pistolet de duel. Distance de 25 mètres au commandement.
11. Fusils de chasse. Tir simple aux pigeons artificiels.
12. Fusils de chasse. Tir doublé aux pigeons artificiels.

VII. COURSES VÉLOCIPÉDIQUES

1. Course de vitesse de 1000 mètres sur piste sans entraîneurs.
2. Concours d'un tour de piste (333,33 $\frac{1}{3}$ mètres).
3. Course de vitesse de 2 kilomètres (Tendems).
4. » de vitesse de 5 kilomètres sur piste sans entraîneurs.
5. Course de demi-fond, de 20 kilomètres, sur piste avec entraîneurs (les motocyclettes sont interdites).
6. Course de fond de 84 kilomètres sur route sans entraîneurs (d'Athènes à Marathon et retour).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1^o) Les Jeux Olympiques sont exclusivement réservés aux amateurs.
- 2^o) Est amateur: Toute personne qui n'a jamais pris part à un concours ou match, soit pour un prix en espèces, soit contre rétribution, quelle qu'en soit la source; qui n'a jamais concouru avec des professionnels et n'a jamais été rétribué soit en s'exerçant lui même, soit en enseignant ou en entraînant les autres; qui ne s'est jamais procuré de l'argent

ou des avantages pécuniers au moyen des prix gagnés; qui n'a jamais employé des machines ou du matériel sportif dans un but de réclame.

- L'amateur est autorisé cependant à accepter de la part de la Société ou de l'Union dont il relève, et même de celle organisant les concours, ses frais de voyage et de séjour dans une ville étrangère en tant que cette subvention n'est pas une rémunération.
- 3^o) Les concurrents désireux de participer aux Jeux Olympiques doivent préalablement faire certifier leur qualité d'amateur par leurs Unions amateurs respectives et, à défaut, par une Société amateur reconnue comme telle par nos Commissions formées à l'étranger
 - 4^o) Les demandes de participation aux Jeux Olympiques doivent être adressées directement au Comité des Jeux Olympiques à Athènes (Rue de l'Université 3) ou à nos Commissions formées à l'étranger. En tous cas, elles devront parvenir entre les mains du Comité ou des dites Commissions, pour l'Europe, un mois avant le commencement des Jeux, et, pour les autres contrées, 40 jours avant la même date.
 - 5^o) Les records des différents concours sont reconnus comme records officiels des Olympiades Helléniques, après la constatation de la part du Jury et la rédaction du procès verbal y relatif.
 - 6^o) Des prix sont décernés aux premier, deuxième et troisième gagnants de chaque concours; ils consistent en coupes, objets d'art, médailles et diplômes.

Par ordre de S. A. Royale Le prince Royal des Hellènes Duc de Sparte
Président du Comité

Le Secrétaire Général

SPYR. P. LAMBROS

